***ESTIMATION DES FRAIS SCOLAIRES 2023/2024-Implantation de Thoricourt***

*Conformément aux articles 100 à 102 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l’enseignement fondamental mis à jour par le décret du 14 mars 2019, vous trouverez ci-dessous* ***l’estimation des frais réclamés*** *pour l’année scolaire 2023-2024. A la fin de chaque trimestre, un décompte périodique vous sera remis.*

**Dans sa mission d’enseignement**

\*Frais scolaires obligatoires

*-Sorties, animations et activités culturelles*

*au maximum 53,18€ pour les classes maternelles pour l’année scolaire*

*au maximum 80€ pour les classes primaires pour l’année scolaire.*

*-Piscine : entrée : 3€ par séance.*

*-Classes de dépaysement :*

*P1/P2 : Classes de mer 250€*

*P3/P4 : Classes de forêt 180€*

*P5/6 : Classes de neige 610€*

*L’association des parents organise des festivités afin de diminuer le coût des frais obligatoires et intervient pour les animations/les sorties ET pour les classes de dépaysement.*

***Ces montants sont des estimations.***  *Un courrier spécifique (****avec le coût réel****) vous sera transmis pour chaque classe de dépaysement/ sorties/… précisant le coût total, la participation de l’association des parents et le coût restant à votre charge.*

*En cas de difficultés financières, des solutions peuvent être trouvées. Ainsi, un échelonnement de paiement peut être demandé. La direction est à votre écoute, par téléphone ou sur rendez-vous, et ce dans la plus grande discrétion.*

\*Frais scolaires facultatifs

*-Abonnement (JDE, revues,…) selon le tarif appliqué par les maisons d’Editions*

*-Photos scolaires selon le tarif du photographe*

*-Slow food 3,50€*

**Hors mission d’enseignement-Services proposés**

-Repas chaud en section maternelle 4.40€ / Dessert 0,60€/Soupe si tartines 0.50€

en section primaire 4.90 €/ Soupe si tartines 0,50€

-Garderie extra-scolaire 0,50€ la demi-heure